

Paris, le 18 juin 2018

ANNEXE DESCRIPTIVE AU DIPLÔME

SELFEE-Sorbonne
TEL 01 40 46 32 20
TEL 01 40 46 32 22

CERTIFICAT PRATIQUE DE LANGUE FRANÇAISE **Sorbonne Université B2**

1 rue Victor Cousin
75230 Paris Cedex 05
lettres-selfee@sorbonne-universite.fr

lettres.sorbonne-universite.fr/SELFEE
sorbonne-universite.fr

L'Université Sorbonne Université est autorisée à délivrer le Certificat Pratique de Langue Française niveau B2, sous les signatures du Recteur, Chancelier des Universités de Paris, du Président de l'Université et de la Présidente du jury, Directrice du SELFEE-Sorbonne.

L'objectif du Certificat pratique de langue française - module « compréhension et expression » B2 est d'évaluer les compétences en compréhension et en expression écrites et orales du candidat étranger permettant une poursuite d'études en licence (hors DAP) ou une entrée dans la vie professionnelle.

Le titulaire de cette certification peut se présenter directement à l'option « littérature » ou FOU « sciences humaines et sociales » du Certificat pratique de langue française niveau C1.

Le Certificat pratique de langue française - module « compréhension et expression » est placé au niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Durée des épreuves : 3h30

Valable sans limitation de durée.



Mme Joëlle DUCOS,

Directrice de l'U.F.R de Langue Française,

Directrice et présidente du jury des examens de Langue française réservés aux étudiants étrangers

CRÉATEURS
DE FUTURS
DEPUIS
1257